



# Liste de vérification des sources de financement

## SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chaque province et territoire dispose d'une organisation chargée de payer les dépenses médicales des travailleurs blessés. Ces dépenses peuvent comprendre des médicaments sur ordonnance et des services comme la physiothérapie, l'ergothérapie et la chiropractie. Chaque commission provinciale et territoriale a son propre processus d'approbation des réclamations et de couverture des diverses dépenses médicales.

## PROGRAMMES PROVINCIAUX D'AIDE À L'ACCÈS

Ce sont des programmes d'aide offerts aux Canadiens forcés de déboursier des montants élevés pour leurs médicaments par rapport au revenu de leur ménage. Les critères d'admissibilité varient d'un régime à un autre. Habituellement, ces programmes offrent de l'aide pour accéder à des médicaments inscrits sur la liste des médicaments assurés de la province ou du territoire visé. Visitez le site Web du ministère de la Santé de votre région pour voir ce qui s'offre à vous.

## PROGRAMMES PROVINCIAUX D'ACCÈS EXCEPTIONNEL

Un « Programme d'accès exceptionnel » (PAE), ou « Programme d'accès spécial » (PAS), aide les patients à accéder à des médicaments qui ne sont pas encore inscrits à la liste des médicaments assurés ou pour lesquels il n'existe pas de remplacement. Pour vous inscrire au PAE/PAS, votre médecin doit présenter une demande qui documente vos renseignements médicaux, ainsi qu'une justification clinique expliquant pourquoi il demande un médicament qui n'est pas inscrit sur la liste et pourquoi un médicament assuré ne convient pas.

## PROGRAMMES D'AIDE À L'ACCÈS DES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES

Demandez à votre médecin s'il existe des programmes mis sur pied par l'entreprise qui fabrique le médicament dont vous avez besoin. Certaines entreprises offrent de l'aide aux patients pour compenser ou diminuer les sommes qui ne sont pas couvertes par leur régime d'assurance-médicaments public ou privé. Normalement, ce service n'est offert que pour les médicaments très chers.

## PROGRAMMES DE SOUTIEN POUR LES PATIENTS

Si vos médicaments coûtent très cher (les médicaments biologiques, par exemple), un programme de soutien pour les patients pourrait vous apporter une aide financière. Informez-vous auprès de votre médecin prescripteur, qui devrait savoir si votre médicament est visé par un tel programme et comment obtenir des renseignements.

## SPÉCIALISTES DU REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS

Si vous n'êtes pas certain de la couverture offerte par votre assurance, votre médecin prescripteur, votre pharmacien ou un hôpital de votre région pourrait vous orienter vers un spécialiste du remboursement des médicaments. Ces spécialistes travaillent dans des hôpitaux et des pharmacies partout au pays. Leur rôle est de vous aider à trouver des façons de payer vos médicaments.

## CRÉDITS D'IMPÔT

Les mesures fiscales fédérales liées à la santé comprennent :

- les crédits d'impôt pour les frais médicaux, l'invalidité, les personnes soignantes et les personnes à charge ayant une déficience;
- le remboursement de taxes aux institutions publiques pour des services de santé;
- les déductions sur les primes d'assurance-maladie privée pour les travailleurs autonomes.

Source : [Santé Canada, Le système de soins de santé du Canada, 2005](#)